

## Place et accueil des parents dans une Maison des Adolescents

Parmi les besoins de l'adolescent, il y a celui d'être reconnu en tant qu'individu en voie d'autonomisation. Raison pour laquelle, l'accueil d'un mineur dans une MDA n'est pas conditionné par l'accord de ses parents. Cependant, **une place spécifique doit être faite aux parents au sein des MDA, et les professionnels, être en mesure de les accueillir de manière adaptée. Pourquoi ?**

- L'adolescence ne se limite pas à un individu et met en mouvement l'ensemble du système dans lequel il évolue. La famille est un système qui s'adapte en permanence, pour autant l'adolescence reste une période de transition particulièrement sensible. Le processus de séparation-individuation nécessite un réaménagement relationnel coûteux tant pour le jeune que pour ses parents.
- Les parents, en tant que figure d'attachement principale et représentant de l'autorité (légale et symbolique), incarnent une fonction contenante nécessaire à l'adolescent pour traverser le tumulte du Pubertaire.
- Si la majorité des parents trouve les ressources nécessaires pour négocier cette période de troubles, d'autres seront plus en difficultés pour se sentir légitimes ou en capacité d'accueillir les mouvements impulsés par l'adolescence chez leur enfant (agressivité, conflits, prises de risque...). Notamment, certains parents peuvent être confrontés à la résurgence de leur propre adolescence et projeter sur leur enfant des craintes et des problématiques non résolues de leur propre histoire.

Pour toutes ces raisons, soutenir les parents d'adolescents en leur apportant une écoute, un espace de réflexion et des clés de compréhension fait partie des missions d'une MDA.

**Le soutien à la parentalité au sein d'une MDA peut prendre différentes formes en s'adaptant aux besoins et ressources du territoire :**

- Accueil des parents qui accompagnent leur enfant sur un temps dédié, en présence ou pas de l'adolescent en fonction de la demande de ce dernier ou de l'analyse faite par le professionnel des besoins de la situation
- Intervention en binôme de professionnels permettant que l'un se positionne en référent du parent afin d'acter concrètement la séparation et de garantir un espace confidentiel tant pour l'adolescent que pour son parent
- Organiser des ateliers parents-ados autour de thématiques ludiques ou de coopérations
- Participer à des programmes spécifiques de soutien à la parentalité et aux familles comme le PSFP (programme de soutien aux familles et à la parentalité)
- Proposer des espaces de soutien individuel à la parentalité avec un professionnel dédié (ex : psychologue mis à disposition)
- Organiser des temps d'échanges sous la forme de rencontres ponctuelles de parents autour d'une thématique (« les instants parents », « les cafés parents ») ou de groupes de paroles de parents d'adolescents plus formalisés.
- Organiser, hors des murs des MDA, des communications orales type "débats-parents" pour parler de l'adolescence et donner des informations générales.

**Les MDA peuvent bénéficier de partenariats sur leur territoire pour mettre en œuvre ces actions de soutien à la parentalité :**

- Les CAF (via les REAAP et la médiation familiale) et les conseils départementaux comme partenaires techniques et de terrain
- Les associations telles que les Écoles des parents et des éducateurs, l'UDAF, le CIDFF
- Les associations de prévention des addictions développant le PSFP
- Les établissements scolaires

Enfin, chaque MDA doit pouvoir identifier dans son réseau des professionnels formés à la thérapie familiale afin de faciliter l'orientation des familles vers ces espaces de soins.

Toute action à destination des parents contribue au bien-être des adolescents !



*Dr. Elsa MASSABIE,  
pédopsychiatre, pédiatre, Médecin coordonnateur, Adosphère (MDA de Côte-d'Or)*

### Qu'est-ce qu'une reco ?

Dans le cadre de son partenariat avec la Direction Générale de la Santé, l'ANMDA s'est engagée à produire 5 recommandations de bonnes pratiques par an, dans le champ de l'accompagnement des jeunes, des familles et des professionnels.

Ces recommandations, produites avec le concours de professionnels de MDA et validées par l'ANMDA et le conseil scientifique, ont vocation à être diffusées au réseau des MDA et susciter le débat, notamment lors des temps de travail régionaux.

Si vous souhaitez rédiger une recommandation,  
merci d'adresser votre proposition  
aux chargées de mission de l'ANMDA .